

Campagne



Mairie

# COMMUNE DECAMPAGNE

## D.I.C.R.I.M

### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mon responsable de zone est :

Mon référent du quartier est :

Edition du 04/07/2022 Document à conserver

Annule et remplace les versions précédentes

## **EDITORIAL DU MAIRE**

Chers concitoyens,

La Commune de CAMPAGNE est soumise comme bien d'autres à un certain nombre de risques.

Qu'il soit naturel ou technologique, le risque existe !

L'actualité est là, toujours présente, pour nous le rappeler.

La fréquence de ces événements a conduit l'État à engager une politique globale de prévention des risques naturels et industriels prévisibles, axée sur deux principes fondamentaux : l'information et la prévention, afin de sensibiliser la population sur les risques majeurs naturels et technologiques qu'elle encourt et sur les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.

Nos communes sont, en fonction de leur situation géographique et patrimoniale, diversement exposées, mais face aux risques naturels, sanitaires ou provoqués par l'activité humaine, l'engagement civique de la population est fondamental.

Egalement, certaines personnes s'exposent inutilement, sans conscience du danger, par manque d'information.

Ma responsabilité est donc de prévenir ces risques, d'assurer l'alerte, l'information et le soutien à la population Campenoise. L'équipe municipale a réalisé cet ouvrage et le Conseil Municipal, par sa délibération du 11 décembre 2014, a validé le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), conformément à l'article L.125.2 du code de l'environnement et au décret du 9 juin 2004 relatif au droit à l'information préventive.

L'objectif de ce DICRIM est donc de vous faire connaître les différents risques naturels et technologiques recensés sur notre territoire et concerne : Incendie, tempête, inondation, mouvement de terrain, séisme, transport de matières dangereuses...

Le DICRIM évalue, présente les dispositions prises et les dispositifs d'alerte mis en place par la commune. Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si, malheureusement, l'une des catastrophes évoquées se produisait.

Les risques, chez nous, sont relativement réduits, mais ce manuel décrit de façon claire, les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger.

Bien sûr, indépendamment des moyens mis en œuvre pour prévenir efficacement contre les risques, la municipalité reste en contact avec l'ensemble des services de l'État et des services de secours, pour connaître et atténuer la portée de tels événements.

Chaque habitant de notre commune a le droit d'être informé des risques auxquels il est exposé pour être acteur de sa propre sécurité et participer à celle des autres.

Frédéric CARRERE  
Maire de Campagne

# SOMMAIRE

L'édito du Maire .....	Page 2
Le sommaire .....	Page 3
La diffusion de l'alerte et de l'information.....	Page 4

## **Les risques majeurs à Campagne :**

L'accident nucléaire.....	Page 7
Le risque transport de matières dangereuses .....	Page 8
Le risquesismique et le risque mouvement de terrain .....	Page 10
Le risque incendie de forêt .....	Page 12
Le risqueinondation .....	Page 14
Le risque tempête.....	Page 16
Le risque canicule .....	Page 18
Les numéros utiles .....	Page 20

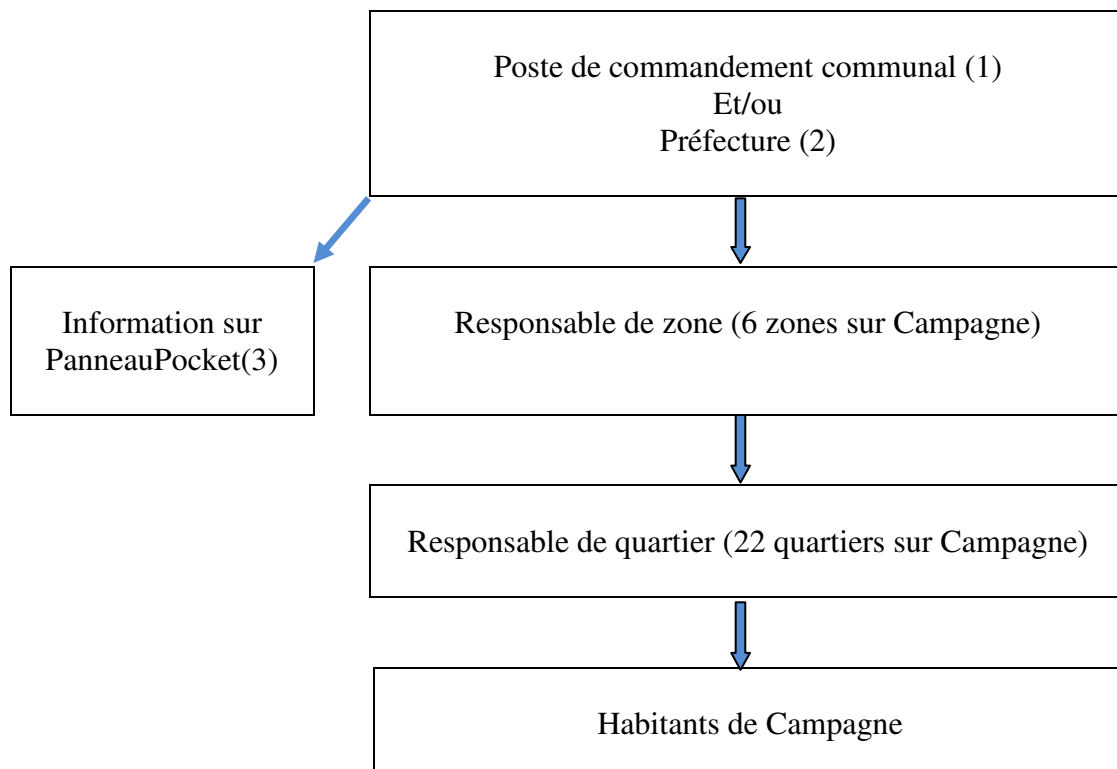
# LA DIFFUSION DE L'ALERTE ET DE L'INFORMATION

## En cas de menace ou de survenance d'un phénomène sur la commune concernant un risque majeur

Il s'agit :

- ↪ De mettre en vigilance ou d'alerter les concitoyens afin que chacun puisse adopter son comportement et se mettre en sécurité,
- ↪ D'informer de l'évolution avec de nouvelles consignes éventuelles,
- ↪ D'informer de la fin du sinistre et d'éventuelles mesures d'accompagnement.

### SCHÉMA DE L'ALERTE



- (1) A l'échelon communal, le Maire est le Directeur des opérations de secours (DOS) sur le territoire de sa commune.
- (2) A l'échelon départemental, le Préfet assure cette Direction dès que l'évènement dépasse les limites ou les capacités de la commune.
- (3) Nécessité de télécharger l'application PanneauPocket

**Responsables de zones et référents par quartier**

<b>Zones</b>	<b>Responsables de zone</b>	<b>Quartiers</b>	<b>Référents des quartiers</b>
1	Caroline BATS	13	Caroline BATS
	Geneviève BERGES	12	Geneviève BERGES
2	Yannick LARRAZET	9	Ruth VERMOTE
		14	Yannick LARRAZET
		18	Bernard PEYRE
3	Christophe LOUBERE	7	Lionel DESTOUESSE
		8	Christophe LOUBERE
		10	Hervé DESSEREZ
4	Hervé CAZEAUX	11	Hervé CAZEAUX
	Alain CASSAGNE	15	Alain CASSAGNE
5A	Nadine SAINT-AUBIN FREARD	6	Nadine SAINT-AUBIN FREARD
		16	Léonard LINXE
		17	Jacques CARRERE
		19	Cyril CORAUX
		20	Nathalie DUPONT
5B	Bertrand DUFAU	1	Marcel DUTHIL
		2	Bertrand DUFAU
		3	Gilles DAIRE
		4 et 21	Jean Philippe BARROUILLET
		5 et 22	Alexandre PASSE

Tous les responsables de zones et référents par quartier sont identifiables par le port d'un gilet jaune sécurité « DICRIM »

## **LISTE DES QUARTIERS**

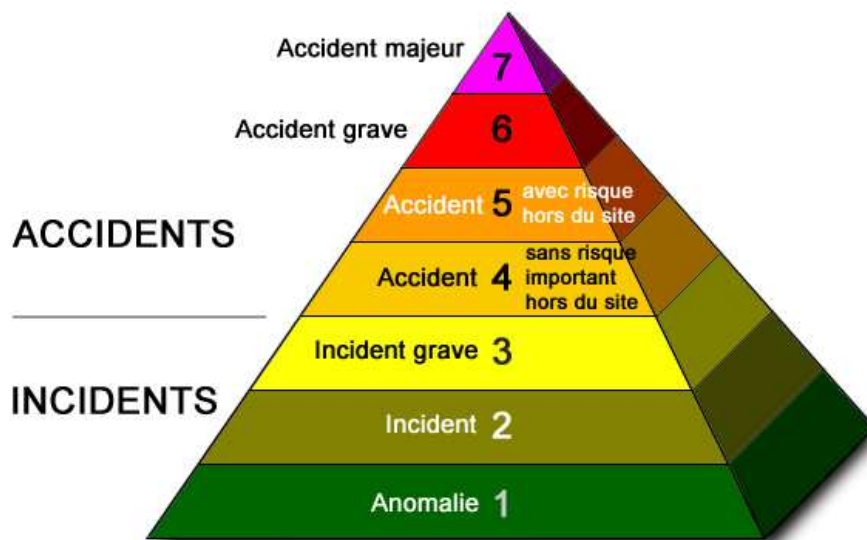
<b>NUMEROS</b>	<b>NOMS DES QUARTIERS</b>
1	Avenue du Marsan
2	Rue de la Fontaine
3	Rue d'Artiguenabe
4 et 21	Route du Bourge Haut & lotissement Labidalle
5 et 22	Rue de Darbo, Route du Bourge Haut & lotissement Le Pradet
6	Rue des Arènes, de la Croix, Impasse de la Grange, Place de la Course Landaise
7	Route d'Aurice, Chemin du Fray, Chemin du Blay
8	Route de Peyraou, Chemin de Sisto, Allée de Junca, Route de Mugron
9	Impasse & Route de Bertheuil, Impasse du Château
10	Route d'Aurice, Route de Couilline
11	Routes du Rampan & de Bergosse, Chemin de Lagourgue
12	Routes du Parrocq & de Jeanbeylet
13	Routes de Siougos, de Laurençon, de Nautucq & de Glaude
14	Routes de Saint-Martin d'Oney, de Nerbis, de Gemmé, Allée de Domingue
15	Routes du Leuy, de Pillet, de Ronsacq
16	Avenue des Ecoles
17	Routes du Chêne du Roi et du Postillon Impasse Capdu Pont
18	Route du Cassoua
19	Lotissement Claverie (Rue des Marguerites)
20	Lotissements Lou Casse dou Rei

NB : Pensez à écouter France Bleu Gascogne (98,8 Mhz) pour vous informer sur un poste de radio avec piles en état de marche ou sur votre téléphone portable.

# L'ACCIDENT NUCLEAIRE

Un accident nucléaire peut survenir :

- ↳ Lors d'accidents de transport : de nombreuses sources radioactives sont quotidiennement transportées (ex : aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192, sources scellées...)
- ↳ Lors de leur utilisation dans le monde industriel (et médical)
- ↳ Lors d'un dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire (la centrale de Blaye et celle de Golfech sont les plus proches, mais rappelons-nous d'accidents bien plus éloignés comme Tchernobyl)



## Alerte et information

Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode dans chaque département.

\* En cas d'alerte, nous vous demandons de vous rendre dans un délai défini par la Préfecture, aux bureaux de vote où un traitement préventif vous sera distribué.

\* Il est demandé qu'une seule personne par famille vienne chercher ces comprimés, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

\* Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs (sur ordre du Préfet) et d'écouter France Bleu Gascogne (98.8 FM et 100.5 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi, vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

## Conduite à tenir

### Avant :

. Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée.

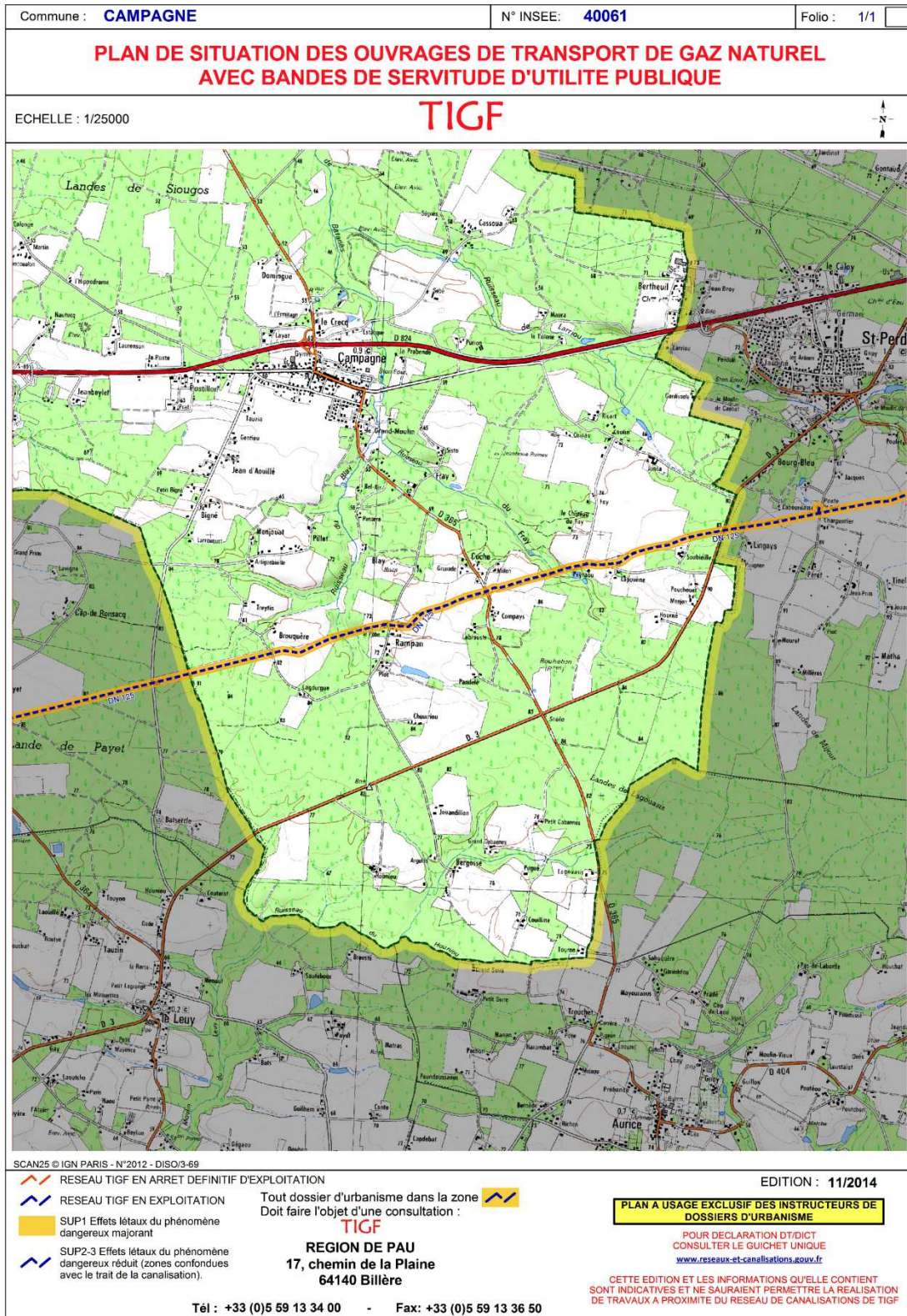
### Pendant :

- . Se confiner dans un local clos (fermer les portes, fenêtres, aérations).
- . Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé.
- . Appliquer les consignes des autorités.



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

■ Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière (la Départementale 824 nous expose particulièrement) ou canalisations de gaz (Campagne est traversé par un gazoduc).





■ On peut observer 4 effets possibles lors de ces accidents qui peuvent être associés :

- ↳ Effets thermiques : combustion d'un produit inflammable ou explosion, responsable de brûlures
- ↳ Effets mécaniques dus à la surpression résultant d'une onde de choc provoquée par une explosion responsable par exemple de lésions des tympanes
- ↳ Effets toxiques principalement par inhalation suite à une fuite ou à une inflammation de produits toxiques
- ↳ Effets des substances radioactives (un chapitre du DICRIM est spécifique à ce risque)

■ Comment reconnaître un transport de matières dangereuses ?

Il existe plusieurs classes de matières dangereuses.

On trouve sur le véhicule des plaques en forme de losange permettant d'identifier la nature du danger et la nature du produit.

Si vous êtes témoin de ce type d'accident, ne prenez aucun risque d'approche, ne pas fumer, appelez le 18 ou le 112 avec un portable en précisant notamment la présence de la plaque orange sur le véhicule.

■ Conduite à tenir :

- ↳ S'éloigner rapidement de l'accident, le plus loin possible, et si possible perpendiculairement à la direction du vent
- ↳ Se réfugier dans un local clos
- ↳ Ne pas fumer
- ↳ Calfeutrer les aérations pour éviter la pénétration dans le local de gaz, fumée ou vapeur toxique.

Après la fin des opérations de secours, attendre pour les personnes concernées et en cas de contamination, l'autorisation pour la consommation de l'eau et des légumes du jardin.



# LERISQUE SISMIQUE ETLE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le RISQUE SISMIQUE

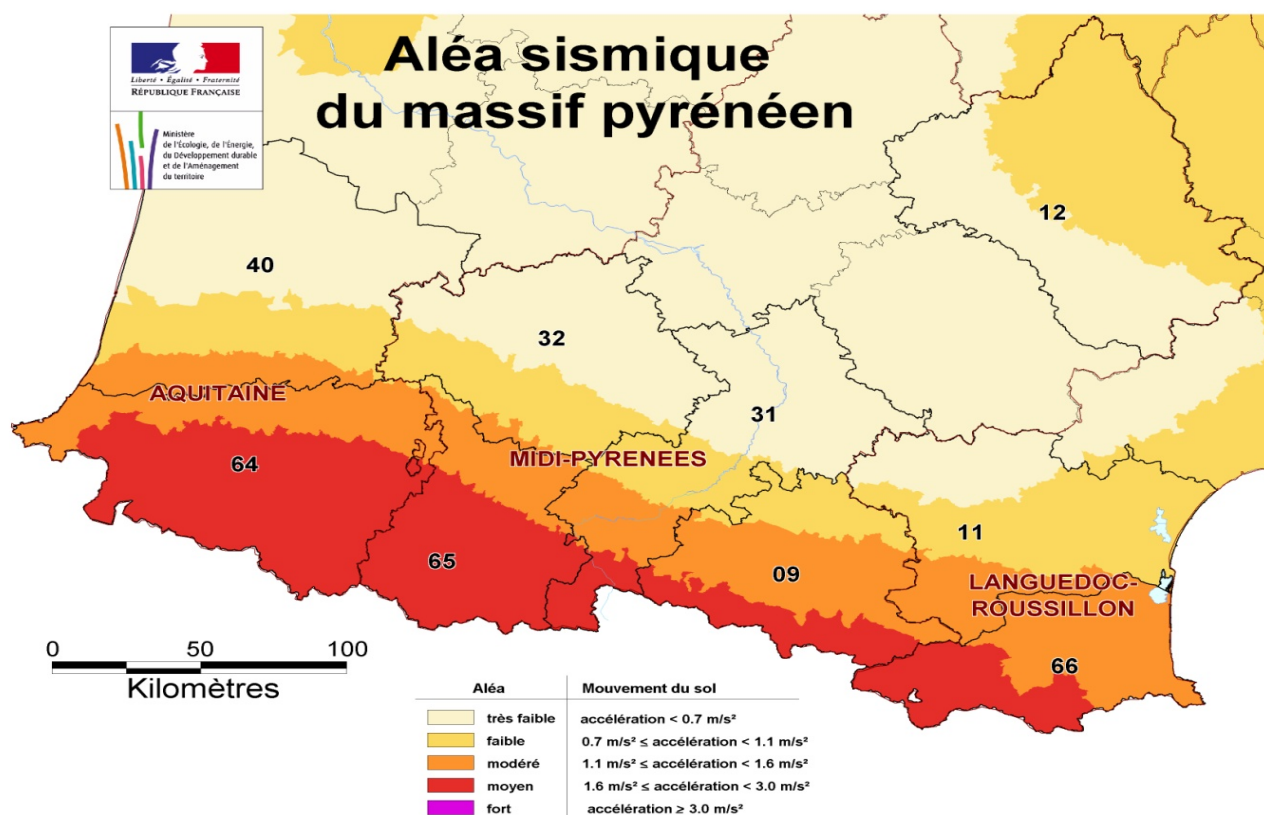
### Définition du risque

Les séismes correspondent à des vibrations brutales du sol accompagnées de grondements sourds qui déforment la surface. Il s'agit d'une rupture des roches en profondeur qui manifeste de l'activité interne de la terre. Dans les zones habitées, des aménagements humains peuvent être détruits ou endommagés et les paysages modifiés (glissement de terrain, éboulement et failles).

En France, les séismes sont concentrés dans certaines régions (sud-ouest pyrénéen, sud-est).

### Manifestation du risque sur notre commune

Campagne est situé dans une zone sismique faible (zone 2 sur la cartographie du département).



## Le RISQUE MOUVEMENT de TERRAIN

### Définition du risque

Le mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol. Il peut être lent, entraînant une déformation du terrain (affaissement, glissement ou tassement). S'il est rapide, il s'agit de chutes de pierre ou blocs, effondrement de cavités souterraines, éboulements ou coulées de boue.

Ce mouvement peut avoir des impacts sur les personnes et les constructions.

### Manifestation du risque sur notre commune

Campagne est faiblement exposée au risque retrait gonflement d'argiles. Il se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations d'eau dans le sol. En période sèche, le manque d'eau entraîne un retrait. En période humide, un phénomène de gonflement se produit.

Dans le département des Landes, ce phénomène est pris en compte, une cartographie de cet aléa a été réalisée pour connaître la sensibilité de votre parcelle à ce risque.

### Consignes de sécurité :



## Pendant les secousses

### Si vous êtes à l'intérieur :

- ↳ Mettez vous près d'un mur ou sous un meuble solide en vous protégeant la tête
- ↳ Ne restez pas près des fenêtres

### Si vous êtes à l'extérieur :

- ↳ Eloignez vous des bâtiments
- ↳ Ne restez pas sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

## Après les secousses

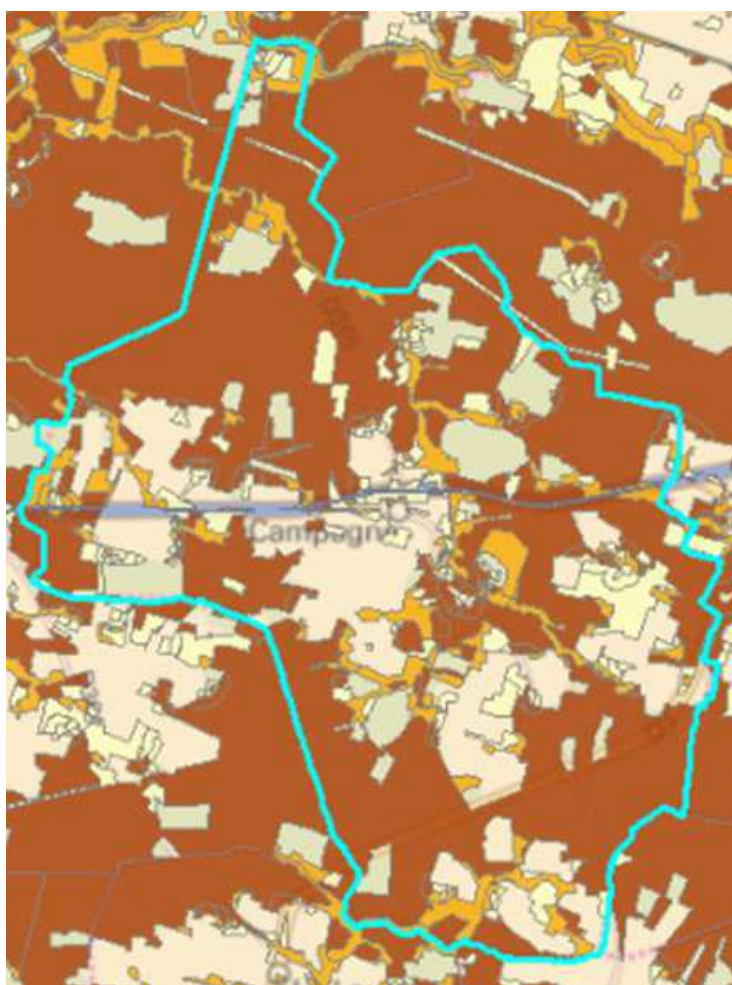
- ↳ Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ↳ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

## LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

Ce risque est majeur en dehors de l'hiver. Les causes dans les Landes sont :

- ↪ La foudre (notamment en été) en grande majorité
- ↪ Les accidents
- ↪ La malveillance.

La Préfecture des Landes a édité en octobre 2011 une carte des probabilités des départs de feu pour la commune de Campagne.



Le risque est donc en majorité fort pour notre commune.

**Conduite à tenir en cas d'incendie de forêt :**

Source : Document d'information sur le risque incendie de forêt – DDTM 40 – janvier 2013

Appelez le 112 ou le 18, informer les sapeurs-pompiers sur la localisation précise.

### Chez soi :

- ↪ Arrosez les façades
- ↪ Fermer les bouteilles de gaz et les rentrer dans le bâtiment, ou les éloigner significativement
- ↪ Boucher les appels d'air
- ↪ Se calfeutrer avec des linges mouillés
- ↪ Rester chez soi pour ne pas se retrouver au cœur de l'incendie sans protection
- ↪ Si vous avez le temps : ouvrir le portail pour faciliter l'intervention des pompiers, garer les véhicules contre la maison, à l'opposé de la venue du feu
- ↪ Replier les bâches et stores, si possible, sortir tout élément combustible (linge, mobilier en PCV, tuyaux, etc. ...)
- ↪ Rentrer les tuyaux d'arrosage pour pouvoir les réutiliser après

### En voiture :

- ↪ Ne jamais s'approcher d'un incendie de forêt
- ↪ En cas de fumée, allumez les feux de croisement, fermer les fenêtres et les aérations,
- ↪ Rouler lentement,
- ↪ Laisser libre les accès aux pompiers,
- ↪ Si vous êtes surpris par la fumée, respirez avec un linge humide.

# LE RISQUE INONDATION

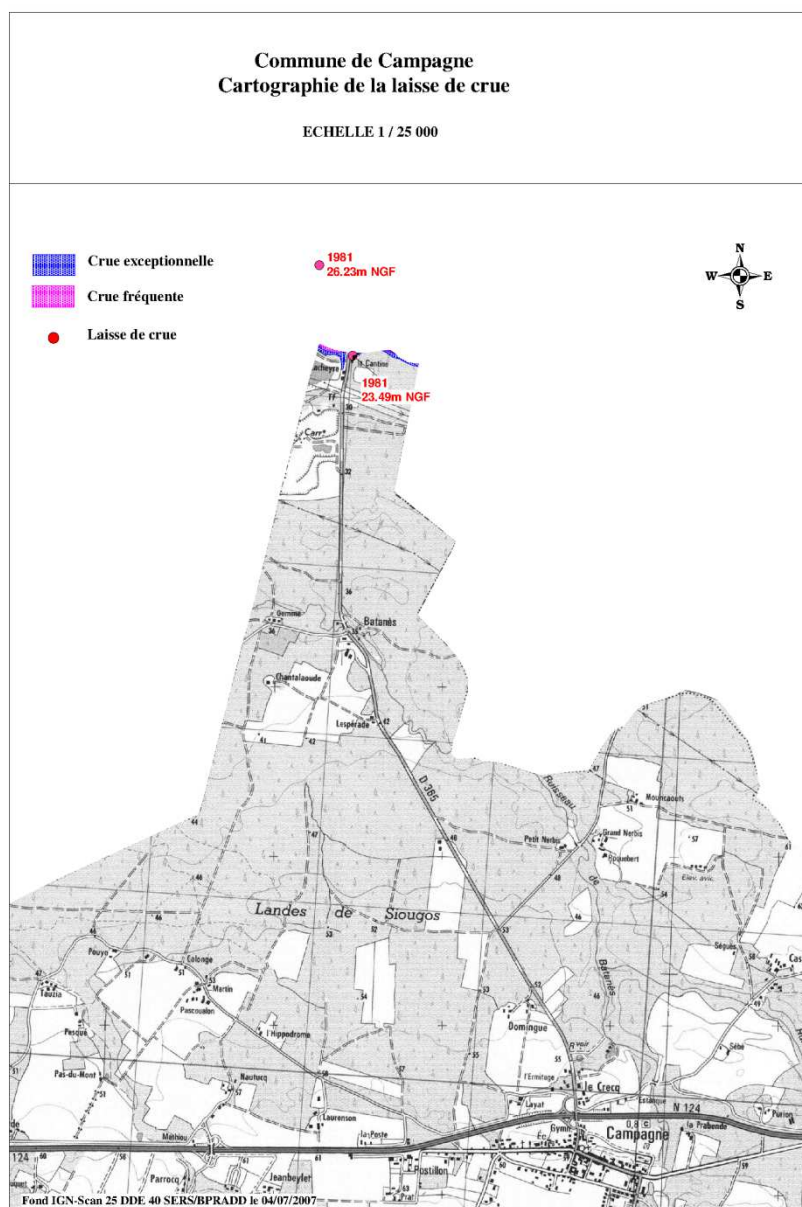
## Définition du risque

C'est une submersion temporaire par l'eau de terres non submergées en temps normal. Lors de pluies importantes, c'est une montée des eaux dues à une augmentation de débit des cours d'eau.

## Manifestation du risque sur notre commune

Campagne est exposée à des inondations de plaine sur l'ensemble du cours de la Midouze qui traverse une plaine alluviale sur la rive gauche. Notre commune est rattachée à la station d'annonce de crues de Mont de Marsan.

La zone inondable correspond à la crue de 1981 qui a été la plus importante et dévastatrice sur la Midouze





## Alerte et organisation des secours

La surveillance des cours d'eau 24h/24h est assurée par le service préfectoral d'annonce des crues.

En cas de nécessité, Monsieur le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde pour assurer la sécurité de la population (évacuation et accueil).

## Conduite à tenir

### 1. Avant

Préparer un kit individuel comprenant lampe de poche, téléphone portable, poste de radio et piles, papiers d'identité, médicaments, eau potable, vêtements de rechange et couverture.

Fermer portes, fenêtres et aérations.

Connaître l'emplacement du disjoncteur électrique et les robinets d'arrêt de gaz.

Stationner hors zone inondable.

### 2. Pendant

Si l'eau monte, couper immédiatement les réseaux de gaz et d'électricité.

Garder avec soi le kit nécessaire.

Fermer les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.

Se réfugier à la zone refuge.

Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes de sécurité.

Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.

### 3. Après

Aérer les pièces et désinfecter à l'eau de javel.

Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.

Chauffer dès que possible.

# LE RISQUE TEMPETE

On parle de tempête quand la dépression produit des rafales de vent violentes (170 km/h pour la tempête Klaus de 2009) avec des précipitations abondantes occasionnant de nombreux dégâts.

Les tempêtes de nos régions surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février.

Les alertes de Météo France sont diffusées par différents médias : presse, télévision, radio, internet, téléphone (05.58.06.72.82).

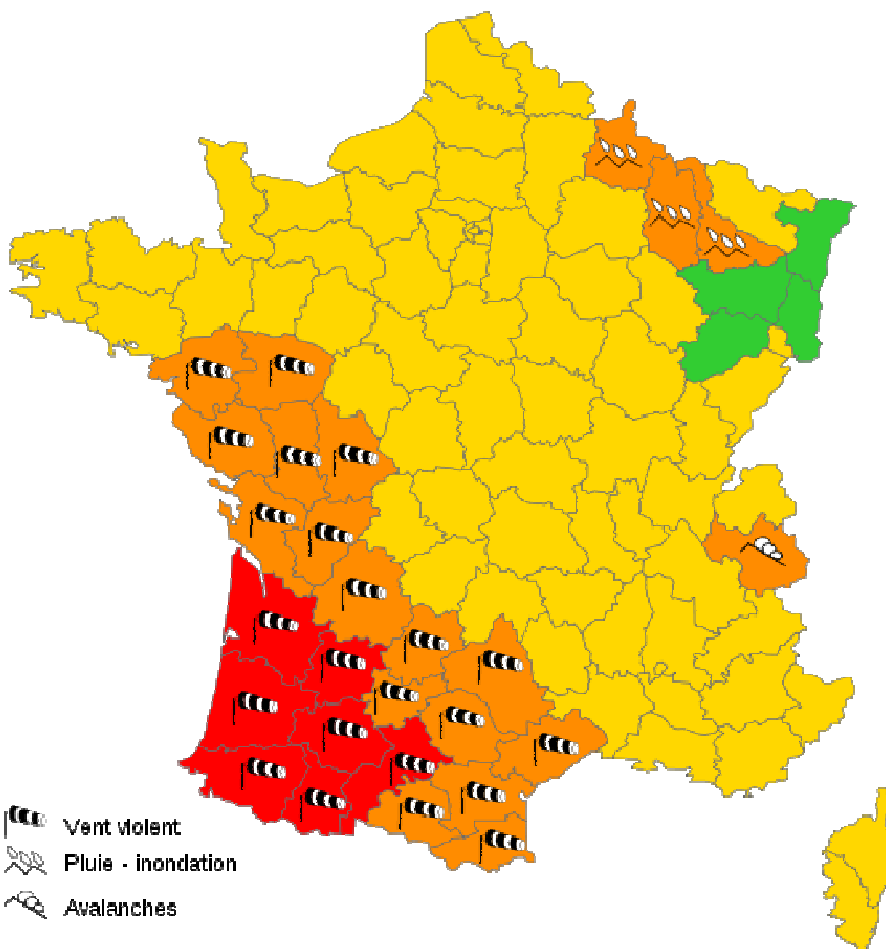
*Il existe plusieurs niveaux de vigilance sur les cartes :*

**Niveau 1** (vert) : Pas de vigilance.

**Niveau 2** (jaune) : Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.

**Niveau 3** (orange) : Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.

**Niveau 4** (rouge) : Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



Alerte météo annonçant  
la tempête Klaus, janvier 2009

### En cas de niveau de vigilance important

Vous devez :

- ↳ Mettre à l'abri vos animaux
- ↳ Ne plus quitter votre domicile, fermer portes et fenêtres
- ↳ Débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision
- ↳ Ecouter la radio (prévoir un poste radio à piles)
- ↳ Prévoir éclairage non électrique, eau et aliments, médicaments d'avance...

### Après la tempête

Attendre l'autorisation pour sortir du domicile (responsable de quartier ou radio) car de nombreux risques peuvent persister : chute de tuiles, d'arbres...

# LE RISQUE CANICULE

## Définition du Risque

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

Le Plan National Canicule a été mis en place pour protéger les populations des effets de la canicule.

Les professionnels sont informés par la préfecture.

Un numéro vert départemental est mis en place dès que la canicule est déclarée.

Les personnes fragiles (personnes âgées et enfants) et exposées à la chaleur (travailleurs à l'extérieur) sont particulièrement en danger.

## Conduite à Tenir

### 1. AVANT

Les personnes âgées, isolées ou handicapées se feront connaître auprès de la mairie pour figurer sur le registre communal.

Régulièrement, un contact auprès d'elles sera maintenu pour s'assurer de leur état de santé.

### 2. PENDANT

#### a) La personne âgée doit :

- ↪ Se mouiller la peau et maintenir une alimentation normale
- ↪ Boire environ 1,5 l d'eau par jour
- ↪ Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- ↪ Rester dans un endroit frais
- ↪ Sortir aux heures les moins chaudes
- ↪ Donner des nouvelles à son entourage

#### b) Enfant et Adulte doivent :

- ↪ Boire beaucoup d'eau
- ↪ Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- ↪ Rester à l'ombre
- ↪ Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- ↪ Porter des vêtements amples et clairs dehors
- ↪ Prendre des nouvelles de son entourage

c] Le travailleur à l'extérieur doit :

- ↪ Boire beaucoup d'eau
- ↪ Etre vigilant pour ses collègues et soi-même afin de prévenir un coup de chaleur
- ↪ Repérer les premiers signes d'une insolation (rougeur, maux de tête, transpiration importante, crampes, fatigue, sueurs froides, nausées, vomissements)
- ↪ Protéger sa peau et sa tête du soleil (tee-shirt et chapeau indispensables)
- ↪ Faire des pauses régulières dans des endroits frais
- ↪ Aménager des horaires de travail et sa charge de travail si possible

**En CAS de SYMPTOMES de COUP de CHALEUR ou de MALAISE**

Alerter le SAMU en composant le 15, le 112 depuis le portable.

**CAR C'EST UNE URGENCE MÉDICALE**

**RAFRAICHIR** la personne en la transportant à l'ombre ou dans un endroit frais ; l'asperger d'eau fraîche.

Si la personne est consciente, la faire boire.

Si la personne est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité en attendant les secours.

## NUMÉROS UTILES

**Pompier ..... 18**

**Gendarmerie ..... 17**

**Samu ..... 15 ou 112 par portable**

**Mairie ..... 05-58-44-76-37**

**Préfecture ..... 05-58-06-58-06**